

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'avenant n°1 qui vous est soumis a pour objet d'apporter certaines modifications au projet initial et de définir certains travaux supplémentaires qui se sont révélés indispensables après les pluies diluviennes de février 1977.

Ces travaux comprennent :

- la suppression de 199,50 ml de modernisation de chaussée
- la fourniture et la pose de 84 m supplémentaires de dalles en béton armé de 16 cm d'épaisseur
- le remplacement sur 134 ml de longueur d'une chaussée bitumée par une chaussée en béton dosé à 300 kg de CPA (largeur 3 m)
- l'enlèvement des dalles existantes sur 83 m de long
- le réhaussement des piédroits du canal sur 121 m de long
- la fourniture et la pose de 13 grilles avaloir
- la confection d'un caniveau d'évacuation en béton muni d'une grille.

Ces travaux font passer le montant du marché de 169 178,24 F TTC à 215 691,70 F TTC.

Le délai d'exécution passe de 3 mois à 5 mois.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le présent avenant.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Le chemin Canal, appelé canal MOREAU conduisant l'eau de la Rivière des Pluies au Chaudron, se trouve derrière la mairie annexe de Domenjod.

Nous avons projeté, dès le départ, de réaliser cette voie sur une plus grande longueur mais pour celà, nous n'avons pas obtenu l'accord de tous les propriétaires. Le projet a donc été révisé de façon à permettre la circulation aux camions. De ce fait les dalles devaient être renforcées.

M. GERARD - J'ai eu l'occasion d'aller voir ce chemin et à mon avis il ne donne pas tellement satisfaction. Il n'y a pas de caniveau d'évacuation en béton muni d'une grille comme précisé dans la délibération. Par conséquent, l'eau coule sur le chemin. C'est dangereux pour les piétons et pour les riverains car leurs maisons se situent au même niveau que la chaussée.

LE MAIRE - A la suite des remarques faites par notre collègue GERARD, nous demandons que les membres de la Commission des Travaux Publics se rendent sur les lieux

M. TESSIER - Pourquoi faut-il attendre qu'il y ait des grosses pluies pour qu'on se rende compte de l'importance des travaux à réaliser ?

M. GERARD - Il y a une fuite qui coule sur la chaussée.

M. TESSIER - Pourtant le projet a été révisé. Les études n'ont pas été faites correctement.

LE MAIRE - M. DUPONT, est-ce que les Services Techniques peuvent nous donner des éclaircissements sur les remarques qui ont été faites ?

M. FOURNEL - Je suis allé sur les lieux avec Melle PASSY SOULANGE et un délégué de la DDA. Effectivement, il aurait été plus intéressant d'avoir tout au long du canal un caniveau. C'est une question de finance et cela n'a pas été prévu au départ.

Le fait qu'il y a de l'eau sur la chaussée est dû aux riverains eux-mêmes qui envoient cette eau dans le canal lorsqu'ils font leur lessive par exemple.

LE MAIRE - Les travaux de modernisation de la chaussée coûtent chers.

M. FOURNEL - Au départ, il n'avait pas été prévu de donner l'accès aux camion. Pour cela, il a fallu renforcer les dalles. La DDA a donc modifié le projet en mettant des dalles pouvant supporter des charges plus lourdes.

M. TESSIER - Est-ce que le financement de cette opération avait été prévu dès le départ ?

M. DUPONT - En fait, il y a eu un financement global (de l'ordre de 3 millions) car c'est une opération qui <sup>est</sup> groupée avec d'autres opérations de voirie rurale. Or, comme la totalité du financement n'a pas été utilisée, nous avons une petite marge.

M. GERARD - C'est nous qui avons demandé à la DDA de renforcer les dalles.

M. TESSIER - Les études ne sont jamais complètes !

LE MAIRE - C'est sur notre demande que les études ont été refaites.

M. DUPUIS - Si nous n'approuvons pas le présent avenant, quelles sont les conséquences de cette non-approbation ?

LE MAIRE - Les travaux ont déjà été commencés.

M. BOURHIS - C'est à la suite d'une réunion d'adjoints que Monsieur le Maire m'avait demandé de me rendre sur les lieux pour étudier les possibilités qui permettraient la circulation. Pour cela, il fallait aussi contacter la DDA pour qu'elle modifie le projet.

LE MAIRE - A l'avenir, avant de vous demander de vous prononcer sur une opération de ce genre, nous soumettrons à votre examen la question.

M. GERARD - C'est une opération particulière dans le cas présent.

M. DUPONT - Je voudrai relever une chose au sujet des études. Je ne crois pas qu'il faille rejeter complètement sur la DDA la responsabilité d'une étude qui n'a pas été faite correctement. L'étude a été bien faite pour ce que nous lui avons demandé. Par la suite, nous lui avons demandé de refaire les études avec d'autres prétentions, elle les a refaites.

M. TESSIER - La DDA devait attirer l'attention de la Municipalité sur l'insuffisance des travaux prévus.

M. GERARD - Cela dépend de ce que nous voulons faire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

(M. Yvon HO POON SUNG s'étant abstenu)